

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01113
Numéro SIREN : 582 131 264
Nom ou dénomination : JOUVE

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2019 sous le numéro de dépôt 2600

Le : 13 MARS 2019

A Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de Laval

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Jouve, société par actions simplifiée au capital de 3.756.343,78 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 582 131 264 (la **Société Apporteuse**),

ET

Imprimerie de Mayenne, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 733 rue Saint Leonard, 53100 Mayenne et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval (la **Société Bénéficiaire**) ;

Ayant pour avocat :

Maître Alexandre Ancel

Avocat à la Cour
Allen & Overy LLP
52, avenue Hoche
75008 Paris
Toque JO22
Tél : 01 40 06 54 00
Fax : 01 40 06 54 54

ONT L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE CE QUI SUIT :

1. Présentation du projet

La Société Apporteuse envisage de procéder à l'apport à la Société Bénéficiaire, de l'ensemble de ses actifs et de ses passifs liés à son pôle « impression et services associés » qui porte son activité d'impression et brochage (l'**Apport**).

L'Apport serait réalisé par voie d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-21 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.236-22 du Code de commerce.

Les informations détaillées relatives aux sociétés concernées et les principales caractéristiques de l'opération envisagée figurent en Annexe 1 aux présentes.

L'Apport envisagé serait réalisé selon les termes, conditions et autres modalités convenus dans un projet de traité d'apport partiel d'actifs à conclure entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire. L'Apport ainsi que les termes du projet de traité d'apport partiel d'actifs seraient soumis à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire.

2. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont mentionnés en Annexe 1 à la présente requête.

3. Nomination d'un ou plusieurs commissaire(s) aux apports

En vertu des articles L. 225-147 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 du même Code, ainsi que des articles R. 225-7 et R. 225-136 dudit Code, l'évaluation des apports en nature doit être fixée au vu d'un rapport établi, sous sa responsabilité, par un commissaire aux apports choisi parmi les commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du Code de Commerce ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux et le(s) commissaire(s) est/sont désigné(s) par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

En conséquence, il est demandé à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Laval, statuant sur requête, de désigner tel(s) commissaire(s) aux apports, soumis aux incompatibilités prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce, avec pour mission, conformément aux textes visés ci-dessus :

- d'apprécier la valeur de l'Apport que se propose d'effectuer la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire,
- d'établir, sous sa responsabilité, un rapport écrit conforme aux prescriptions de l'article R. 225-8 du Code de Commerce sur les modalités de l'Apport, rapport qui sera mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par l'article R. 225-9 du Code de Commerce.

Nous vous saurions gré de bien vouloir considérer la nomination de Monsieur Antoine Legoux en qualité de commissaire aux apports afin d'apprécier la valeur de l'Apport et d'établir le rapport susvisé, étant précisé que Monsieur Antoine Legoux n'est soumis à aucune incompatibilité.

Fait à Paris,

Le 8 mars 2019


Alexandre Angel
Avocat à la Cour

Annexe 1

Informations détaillées relatives aux sociétés et principales caractéristiques de l'opération

1. SOCIETE APORTEUSE : JOUVE

Jouve, société par actions simplifiée au capital de 3.756.343,78 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 582 131 264.

Activités	Jouve a pour objet : – la propriété d'un fonds d'imprimerie, d'édition, de librairie et plus généralement, de traitement et de diffusion de l'information ; – l'exploitation du dit fonds, directement ou par la mise en location-gérance ; et – généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède.
Capital social	3.756.343,78 euros, divisé en 56.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Chiffre d'affaires	96.675.011 euros (comptes au 31/12/2018 provisoires, non certifiés)
Capitaux propres	22.665.329 euros (comptes au 31/12/2018 provisoires, non certifiés)
Total du bilan	59.859.188 euros (comptes 31/12/2018 provisoires, non certifiés)
Nombre de salariés	813
Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	– SA CABINET MESSIN, société anonyme, ayant son siège social au 72 rue de Monceau 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 381 205 418 – Commissaire titulaire. – FIDUCIAIRE CO.GE.FI.CA. COMPTABILITE GESTION FISCALITE COMMISSAIRE AUX COMPTES AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 93 rue de Miromesnil 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 856 141 – Commissaire suppléant.

2. SOCIETE BENEFICIAIRE : IMPRIMERIE DE MAYENNE

Imprimerie de Mayenne, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 733 rue Saint Leonard, 53100 Mayenne et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval ;

Activités	Imprimerie de Mayenne a pour objet : - la propriété d'un fonds d'imprimerie, d'édition, de librairie et plus généralement, de traitement et de diffusion de l'information ; - l'exploitation dudit fonds, directement ou par mise en location-gérance. - Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède.
Capital social	50 000 euros, divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 50 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Chiffre d'affaires	Société en cours d'immatriculation
Capitaux propres	Société en cours d'immatriculation
Total du bilan	Société en cours d'immatriculation
Nombre de salariés	Société en cours d'immatriculation
Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	– SA CABINET MESSIN, société anonyme, ayant son siège social au 72 rue de Monceau 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Société de Paris sous le numéro 381 205 418 – Commissaire titulaire. – FIDUCIAIRE CO.GE.FI.CA. COMPTABILITE GESTION FISCALITE COMMISSAIRE AUX COMPTES AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 93 rue de Miromesnil 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 856 141 – Commissaire suppléant.

3. LIENS CAPITALISTIQUES ENTRE LA SOCIETE APORTEUSE ET LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Jouve détient la totalité des actions composant le capital de la société Imprimerie de Mayenne.

4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPERATION ENVISAGEE

Nature de l'apport	Actifs et passifs
Comptes servant de base à l'évaluation de l'apport	Comptes de l'exercice de Jouve, clôturés au 31/12/2018 (comptes provisoires ; non certifiés)
Mode d'évaluation de l'apport	Valeur réelle
Valeur des actifs apportés et montant des passifs pris en charge	En cours d'évaluation
Type d'opération envisagée	Restructuration interne – apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions
Date des assemblées projetées	30 juin 2019



ORDONNANCE

Nous, Serge FAGUIER, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L.236-16 à L.236-21 du Code de Commerce,

Vu la requête conjointe présentée par Maître Alexandre ANCEL, Avocat à la Cour, Allen & Overy LLP, 52 avenue Hoche 75008 Paris, agissant au nom des sociétés JOUVE et IMPRIMERIE DE MAYENNE, et les motifs y exposés :

- « JOUVE » Société par actions simplifiée au capital de 3.756.343,78 €, dont le siège social est fixé 1 rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne, immatriculée au RCS de Laval sous le n° 582 131 264, société apporteuse.
- « IMPRIMERIE DE MAYENNE » Société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €, dont le siège social est fixé 733 rue Saint Léonard 53100 Mayenne, en cours d'immatriculation au RCS de Laval, société bénéficiaire.

DESIGNONS :

Mr LEGOUX Antoine
155 rue de la Pompe
75116 Paris

En qualité de Commissaire aux apports, au titre de l'opération de l'apport partiel d'actifs, soumis au régime des scissions, par la société « JOUVE » à la société « IMPRIMERIE DE MAYENNE », ayant pour mission :

- d'apprécier la valeur de l'apport que se propose d'effectuer la SAS « JOUVE », société apporteuse, à la SAS « IMPRIMERIE DE MAYENNE », société bénéficiaire.
- d'établir un rapport écrit conforme aux prescriptions de l'article R.225-8 du Code de Commerce sur les modalités de l'apport.

Fait à LAVAL, le **- 3 AVR. 2019**

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

Serge FAGUIER